

BON DE SOUSCRIPTION

« Restauration et mise en valeur des façades
du château de Montrottier »

Oui, je fais un don pour aider à la « restauration et à la mise en valeur des façades du château de Montrottier ».

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de la « Fondation du Patrimoine - Restauration des façades et du four à pain ».

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année correspondant à l'année du versement.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- ☐ de l'Impôt sur le revenu
☐ de l'Impôt sur la Fortune Immobilière
☐ de l'Impôt sur les Sociétés

Nom et prénom

.....
.....

ou société

Adresse :

.....
.....

Code postal..... Ville

Coupon réponse à détacher et à renvoyer
avec votre chèque à :

Fondation du Patrimoine
27, boulevard Antoine de St-Exupéry
69009 - LYON

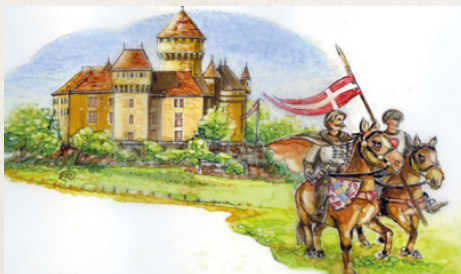
LES COÛTS, LES ÉCHEANCES

NATURE DES TRAVAUX	H.T.	T.T.C.
(Juin à décembre 2024)		
Façades Nord-Ouest Grand Logis (Inscrite MH)		
• Échafaudages, maçonnerie, menuiserie, vitrerie et peinture	235.000	282.000
• Honoraires	35.000	42.000
Sous total	270.000	324.000
(Juin 2025 à décembre 2026)		
Façades Nord-Est Logis des Chevaliers (classée MH)		
• Échafaudages, maçonnerie, menuiserie, vitrerie et peinture	117.000	140.400
• Honoraires	18.000	21.600
Sous total	135.000	162.000
TOTAL de l'opération	405.000 €	486.000 €

La remise en eau du bassin
a été un élément revivifiant
pour les abords du château.



Illustration de Paul
Refauvelet : un artiste
florimontan amoureux
du château.



Académie florimontane. Association loi 1901-Documents et illustrations non contractuels.
Crédit photos et illustration :
© Gwenaëlle Van Butsele, © Paul Refauvelet, © Gilles Marguerat, © Anthony Titifanua .

CHÂTEAU DE MONTROTTIER Appel à votre mécénat



Situé sur la commune de Lovagny en Haute-Savoie, le château médiéval de Montrottier est un monument familier à tous les Savoyards. Ici chaque visiteur a pu rêver devant son donjon, son logis des chevaliers, sa tour des religieuses, ses merveilleuses collections.

Aujourd'hui, Montrottier a encore besoin de tous pour sauver son patrimoine exceptionnel et unique dans la région. En effet de gros travaux des façades Nord-Ouest et Nord-Est sont impératifs dans les années à venir. L'Académie florimontane qui préside aux destinées du château depuis un peu plus de 100 ans ne peut faire face seule à ces très coûteux travaux, malgré les aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil régional et du Conseil départemental.

Aussi, l'Académie florimontane vous invite, par votre souscription, à devenir, vous aussi, mécène de Montrottier et elle vous en remercie par avance.



Académie Florimontane

Jean Henri VIALLET
Président

L'Académie florimontane lance un nouveau programme de sauvegarde du château de Montrottier, dont elle est propriétaire depuis 1916.

Elle souhaite effectuer des travaux qui portent sur restauration et la mise en valeur des façades extérieures (façade Nord-Ouest et façade Nord-Est), y compris la menuiserie et les fenêtres.



À gauche la façade Nord-Est (classée MH)
et à droite la façade Nord-Ouest (inscrite MH)



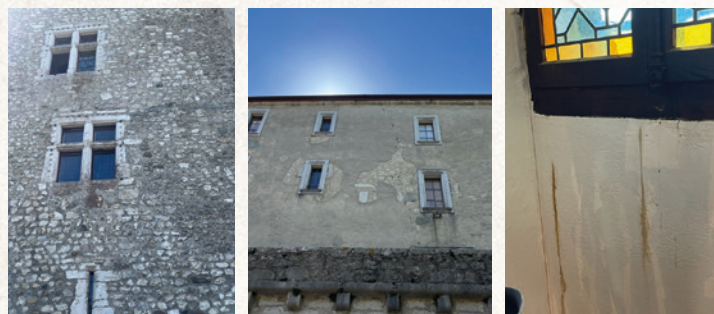
Académie Florimontane

L'Académie florimontane, reconnue d'utilité publique par décret du président de la République en date du 16 décembre 1896, s'est rapprochée de la Fondation du Patrimoine, acteur essentiel pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine historique privé. Ce partenariat apporte à l'Académie l'expertise de la Fondation et assure la transparence de l'utilisation des fonds reçus, sous le contrôle de la Cour des Comptes.

Dans la continuité des travaux déjà entrepris, la lutte contre la pénétration de l'eau à l'intérieur du château continue. Une nouvelle grande opération est projetée. Il s'agit de la réfection des enduits des façades extérieures et les menuiseries pour le Logis des Chevaliers, ainsi que sa continuité sur le Grand Logis. La situation actuelle est préjudiciable à la conservation intérieure du bâti, du mobilier et des collections.



Plan sur la façade du Logis des Chevaliers du XIV^e siècle classée Monument Historique



3 aspects des dégradations inexorables en façades et en intérieur sous huisseries



FONDATION
DU
PATRIMOINE



Académie Florimontane

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- **de l'impôt sur le revenu** à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **ou de l'Impôt sur la Fortune Immobilière** à hauteur de 75 % du don et ceci dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Somme versée	Particuliers Avantage 66% *	Particuliers IFI Avantage 75% *	Sociétés Avantage 60% *
80 €	52 €	60 €	48 €
Effort financier	28 €	20 €	32 €
150 €	99 €	112 €	90 €
Effort financier	51 €	38 €	60 €
250 €	165 €	187 €	150 €
Effort financier	85 €	63 €	100 €
500 €	330 €	375 €	300 €
Effort financier	170 €	125 €	200 €

*sous réserve des conditions fiscales en vigueur

Les informations recueillies dans ce document sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire ; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à effectuer l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % des dons reçus.